

## Sommaire

<b>Chapitre 1</b>	<b>Champ d'application</b>	
Art. 1	Relatif au territoire.....	7
Art. 2	Relatif au genre d'entreprise .....	7
Art. 3	Relatif au personnel.....	9
<b>Chapitre 2</b>	<b>Dispositions matérielles (dispositions relatives au contrat de travail)</b>	
Art. 4	Principe.....	10
Art. 5	Temps d'essai .....	10
Art. 6	Résiliation du contrat de travail de durée indéterminée.....	10
Art. 7	Définition du «temps de travail» .....	11
Art. 8	Durée annuelle du travail (total des heures annuelles), durée hebdomadaire, heures supplémentaires, etc. ....	12
Art. 9	Absences de courte durée .....	15
Art. 10	Salaire, 13e mois de salaire, indemnité pour les jours fériés .....	16
Art. 11	Travail du samedi, de nuit, du dimanche et par équipes .....	18
Art. 12	Indemnités de déplacement .....	19
Art. 13	Utilisation du véhicule privé et service en tant que chauffeur .....	20
Art. 14	Salaire en cas d'empêchement de travailler (articles 324a et 324b CO) .....	21
Art. 15	Service militaire, service civil et protection civile .....	25
Art. 16	Vacances .....	26
Art. 17	Droit au salaire en cas de décès .....	26
Art. 18	Perfectionnement professionnel .....	27
Art. 19	Prévoyance en faveur du personnel.....	27
Art. 20	Retraite anticipée .....	27
<b>Chapitre 3</b>	<b>Dispositions obligatoires</b>	
Art. 21	Autres CCT et déclaration d'extension.....	28
Art. 22	Négociations pendant la durée de la convention.....	28
Art. 23	Commission Paritaire Suisse de surveillance Construction (CPSC) ....	29
Art. 24	Médiation.....	30
Art. 25	Paix absolue du travail .....	30
Art. 26	Participation aux frais d'application ainsi qu'aux frais de formation et de perfectionnement professionnels.....	30

Les parties contractuelles de la Convention des cadres de la construction:



Société Suisse  
des Entrepreneurs  
Weinbergstrasse 49  
Case postale  
8042 Zurich  
Tél. +41 58 360 76 00  
www.baumeister.ch



Cadres de la  
Construction Suisse  
Rötzmattweg 87  
Case postale  
4600 Olten  
Tél. +41 62 205 55 00  
www.baukader.ch



Syndicat Unia  
Weltpoststrasse 20  
Case postale  
3000 Berne 15  
Tél. +41 31 350 21 11  
www.unia.ch



Syndicat Syna  
Römerstrasse 7  
Case postale  
4601 Olten  
Tél. +41 44 279 71 71  
www.syna.ch

Art. 27	Conventions complémentaires.....	31
Art. 28	Loi sur la participation et sécurité au travail.....	32
Art. 29	Autres prescriptions légales.....	32
Art. 30	For.....	32
Art. 31	Entrée en vigueur, durée et modification de la convention.....	32

**Annexe 1 Convention complémentaire sur la participation dans le secteur principal de la construction**

**Chapitre 1 But, champ d'application, définitions**

Art. 1	But.....	35
Art. 2	Champ d'application.....	35
Art. 3	Définition de la loi sur la participation.....	35

**Chapitre 2 Partie information**

Art. 4	Objet de l'information et mise en pratique.....	36
--------	---	----

**Chapitre 3 Sécurité au travail et protection de la santé**

Art. 5	Principe.....	36
Art. 6	Droits et obligations de l'employeur.....	37
Art. 7	Droits et obligations du travailleur.....	37
Art. 8	Visites de l'entreprise.....	37
Art. 9	Recherche d'informations.....	38
Art. 10	Membre de la représentation des travailleurs s'occupant des questions de sécurité au travail et de protection de la santé.....	38

**Chapitre 4 Situations spéciales dans les entreprises**

**Section 1 Mesures en vue d'éviter la réduction de l'horaire de travail et la fermeture d'entreprise**

Art. 11	Heures supplémentaires.....	39
Art. 12	Travail à la tâche.....	39
Art. 13	Rentiers AVS, retraités et auxiliaires.....	39

**Section 2 Durée et modalités de la réduction de l'horaire de travail ou de la fermeture passagère d'une entreprise**

Art. 15	Introduction de la réduction de l'horaire de travail.....	39
Art. 16	Indemnité et exercice du droit à l'indemnité.....	40
Art. 17	Limitation de la réduction de l'horaire de travail ou de la fermeture d'entreprise.....	40
Art. 18	Egalité de traitement des personnes occupées.....	40

Art. 19	Droit au salaire.....	40
Art. 20	Jours fériés durant la réduction de l'horaire de travail ou de fermeture passagère de l'entreprise.....	40
Art. 21	Prestations de l'assurance d'indemnité journalière en cas de maladie.....	41
Art. 22	Cotisations AVS/AI/APG et AC, prévoyance professionnelle et assurance-accidents, allocations pour enfants.....	41
Art. 23	Paieement du salaire en cas de service militaire, service dans la protection civile et service civil et indemnité de vacances.....	41

**Section 3 Transfert d'entreprise et licenciement collectif**

Art. 24	Définitions.....	41
Art. 25	Consultation des travailleurs et obligation d'informer.....	42
Art. 26	Critères à observer en cas de licenciement collectif.....	42
Art. 27	Collaboration avec l'office cantonal du travail et les parties contractantes de la CCT locale.....	43
Art. 28	Plan social.....	43

**Chapitre 5 Représentation des travailleurs**

Art. 29	Constitution d'une représentation des travailleurs.....	43
Art. 30	Droit de vote, éligibilité et cercles électoraux.....	43
Art. 31	Droits et obligations de la représentation des travailleurs.....	44
Art. 32	Collaboration.....	44

**Chapitre 6 Dispositions finales**

Art. 33	Divergences d'opinions.....	45
Art. 34	Entrée en vigueur et durée.....	45

**Annexe 2 Principes relatifs à la procédure prévue à l'article 23 de la CCT**

Art. 1	Pouvoir.....	46
Art. 2	Tâches.....	46
Art. 2bis	Information.....	46
Art. 3	Procédures.....	46
Art. 3bis	SIAC.....	47
Art. 4	Sanctions.....	47

**Annexe 3 Répartition des zones de salaires**